



Droit concernant le versement de salaire

Par **tictac77**, le **10/03/2015** à **12:51**

bonjour une amie travaille en blanchisserie elle présente des problemes de dos dus a son poste,son medecin traitant et medecin conseil sont favorable a la prolongation d' arret mais la medecine du travail,contredit ces avis en vue de la faire reprendre son poste en utilisant le pretexte d' une rupture de versement de salaire au bout de 3 mois d' arret...est ce légal,quelles dispositions doit elle prendre,merci d' avance

Par **moisse**, le **10/03/2015** à **16:49**

Bonjour,rn[citation]mais la medecine du travail,contredit ces avis en vue de la faire reprendre son poste [/citation]rnImpossible, cette situation n'existe pas, le médecin du travail n'est pas qualifié pour ordonner un arrêt de travail, une prolongation ou une consolidation.rnD'ailleurs je me demande bien comment ce salarié a pu voir le médecin du travail pendant un arrêt alors qu'aucune consolidation n'est à l'ordre du jour.rn[citation] utilisant le pretexte d' une rupture de versement de salaire au bout de 3 mois d' arret..[/citation]rnLe jour où le médecin du travail s'occupera des salaires ainsi que de leur maintien, les poules auront des dents.rnSi vous voulez des réponses juridiques, soyez aimable d'exposer une situation cohérente.